

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Plan Charlemagne - plan départemental pour l'éducation 2017/2027

**Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire
Direction de L'Education et des Collèges
12351**

PRESENTATION

Ce rapport vous propose l'adoption d'un plan départemental pour l'éducation intitulé « Plan Charlemagne », qui sera mis en œuvre de 2017 à 2027. Il s'agit d'un engagement exceptionnel du Département en faveur de tous les collégiens de Provence pour leur offrir :

- des établissements neufs ou rénovés ;
- des établissements numériques 3.0 ;
- un accompagnement pour réussir leur scolarité.

Avec le plan Charlemagne, le département prépare l'avenir de nos enfants.

▪ Etat des lieux

Le Département consacre chaque année un budget important à sa politique éducative, afin d'exercer les compétences obligatoires qui lui sont dévolues par les lois de décentralisation, mais aussi les actions facultatives décidées par la collectivité.

L'éducation constitue l'élément indispensable d'une intégration sociale réussie, qui passe par la mise en œuvre d'une politique fondée sur l'égal accès de tous les jeunes aux savoirs et l'amélioration des conditions d'étude des collégiens, en partenariat actif avec l'Etat.

Le Département des Bouches-du-Rhône compte plus de 97 000 collégiens :

- 136 collèges publics, accueillant environ 77.000 élèves,
- 51 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, scolarisant environ 20.000 élèves.

▪ Pourquoi le plan Charlemagne ?

Les Etats Généraux de Provence, réalisés en 2016, ont démontré l'enjeu central que constitue l'accompagnement de la jeunesse du Département dans un contexte où l'échec scolaire et le chômage doivent être combattus avec force.

De plus, en 2025, les collèges du Département des Bouches-du-Rhône pourraient accueillir **presque 8 % d'élèves en plus, soit 105.000 collégiens.**

Conscient des défis que cela représente, **le Conseil départemental entend poursuivre et accélérer l'action entreprise depuis 2015.** Il s'agit de préparer au mieux le collège de demain en donnant à la communauté éducative mais surtout aux collégiens, les meilleures conditions de travail, propices à la réussite scolaire, professionnelle, et bien sûr à l'accomplissement personnel.

C'est **un véritable pari sur la réussite de la jeunesse** que les Bouches-du-Rhône ont décidé de mettre en œuvre, **rendu possible par une gestion rigoureuse et cohérente des deniers publics depuis 2015.**

- Un budget historique au bénéfice des collégiens

Il s'agit d'un plan résolument tourné vers l'avenir, déclinant une politique ambitieuse au service de la grande priorité qu'est la jeunesse.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a élaboré une stratégie sur 10 ans pour un montant de plus de 2,5 milliards d'euros, dont plus d'1,2 milliard en fonctionnement et plus d'1,3 milliard en investissement.

A la rentrée de septembre 2017, au plan national, les conseils départementaux consacrent en moyenne 1.500 euros par collégien. Avec son plan Charlemagne, les Bouches-du-Rhône se démarquent nettement avec **une moyenne de plus de 2.600 euros par élève.**

- Un engagement pour les collégiens au-delà des compétences départementales

Parce que réussir le pari de la jeunesse appelle à **dépasser les habitudes**, le plan Charlemagne développe **de nombreuses actions nouvelles issues de sa politique volontariste.**

Pour faire du collège un lieu d'épanouissement et d'apprentissage pour les jeunes provençaux, le plan Charlemagne multiplie les initiatives :

- en offrant aux collégiens, enseignants, personnels de l'éducation, les meilleures conditions de travail et d'apprentissage et, plus largement, de vie scolaire dans **des établissements modernes, sécurisés, et respectueux de l'environnement** ;
- en développant **les usages numériques pour favoriser l'innovation pédagogique** ;
- en proposant **des actions pédagogiques, citoyennes et républicaines**, au service de la réussite éducative, du développement personnel et de l'insertion professionnelle, le collège étant le garant de l'apprentissage du bien vivre ensemble et des valeurs françaises.

- La concertation et la prise en compte des besoins au cœur de l'élaboration du plan Charlemagne

Le plan Charlemagne est le fruit d'une méthode basée :

- sur l'écoute ;
- sur l'analyse des besoins des territoires grâce à des études internes et une étude menée par l'INSEE à la demande de l'Académie et du Département en 2016 ;
- sur la logique du partenariat.

Le réseau des collèges s'appuie sur les centaines d'agents départementaux qui travaillent avec passion au quotidien pour un bon fonctionnement de nos établissements. En parallèle, les actions du Département sont pensées et menées en lien étroit avec la communauté éducative et les services académiques.

En érigeant une certaine idée de l'éducation comme grande cause départementale, il vous est proposé non seulement d'y consacrer un budget inédit, mais aussi d'imaginer de nombreux dispositifs innovants et pragmatiques concourant à l'éducation des jeunes.

Ces dispositifs répondent aux défis que doit relever la Provence au service du bien commun :

- donner à chaque collégien la possibilité de réussir et l'envie de la réussite ;
- préparer les jeunes à devenir les adultes de demain et des citoyens responsables et épanouis ;

- lutter à long terme contre le communautarisme et le radicalisme religieux et toute forme de discrimination.

Exceptionnel, ce programme est à la hauteur de l'ambition du Conseil départemental d'offrir un cadre d'apprentissage serein et motivant, favorable à la réussite éducative. Il permet de mesurer les efforts financiers, matériels et éducatifs, consentis par le Département pour permettre à nos jeunes d'aller sereinement et en toute confiance vers l'autonomie.

PROPOSITION

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire. Les crédits nécessaires seront annuellement inscrits au budget du Département.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL